

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/94 à 2024/122

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trois octobre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Karima HARIZI – Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire
M. Roger VICOT - M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS
Madame Cécile MESANS donne pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 10 octobre 2024

DELIBERATION

2024 / 110 - PLAN POUR LA JUSTICE SOCIALE ET LES SOLIDARITES 2024-2032.

Dans un contexte de crise sociale et économique, la Ville de Lomme réaffirme son engagement envers la justice sociale et les solidarités. Consciente des défis auxquels sont confrontés nos concitoyens, la municipalité, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le tissu associatif local, met en œuvre un plan ambitieux pour les années 2024-2032. Ce plan vise à garantir à ce que chaque Lommois, quelle que soit sa situation, puisse participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de notre territoire.

La lutte contre les exclusions et les inégalités constitue l'un des piliers fondamentaux de la politique de la Ville de Lomme. Face à l'évolution des besoins sociaux et à l'accentuation des situations de précarité, elle renforce ses actions en faveur des personnes les plus vulnérables. Ce plan s'inscrit en cohérence avec le plan lillois de lutte contre les exclusions, adopté en 2023, et vise à offrir des réponses adaptées aux spécificités du territoire lommois.

Lomme compte une population diversifiée avec des réalités sociales variées. Les études démographiques montrent une part croissante de personnes âgées, une précarisation des jeunes adultes, et une augmentation des familles monoparentales. Les enquêtes qualitatives menées auprès des habitants et des acteurs sociaux ont révélé plusieurs défis majeurs : l'accès aux droits, l'inclusion sociale, la lutte contre l'isolement et la fracture numérique, ainsi que la nécessité de renforcer les solidarités de proximité.

La réussite de ce plan repose sur une étroite collaboration entre les différents acteurs du territoire :

- **Les services municipaux**
- **Le CCAS** : principal acteur en matière de solidarité et de lutte contre la précarité.
- **Les associations locales** : variées et actives, elles jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des publics en difficulté.
- **Les partenaires institutionnels** : Pôle Emploi, CAF, CPAM, institutions de santé, etc.

Actions du plan 2024-2032 :

1. **Services publics locaux** : Renforcer l'accessibilité, la proximité et l'efficacité des services publics.
2. **Accès aux droits** : Développer des actions pour simplifier l'accès aux droits, notamment par le biais de permanences juridiques et sociales décentralisées.

3. **Lutte contre la fracture numérique** : Mettre en place des ateliers de formation au numérique et renforcer l'accompagnement pour l'utilisation des outils numériques.
4. **Accès à une alimentation digne** : Soutenir les initiatives de distribution alimentaire et promouvoir des circuits courts pour une alimentation de qualité.
5. **Renforcer la lutte contre les inégalités sociales et écologiques** : Encourager le réemploi par le développement de ressourceries et d'actions solidaires.
6. **Lutte contre le sans-abrisme** : Intensifier les dispositifs d'hébergement d'urgence et de maintien dans le logement.
7. **Reprise d'activité des jeunes** : Faciliter l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi par des dispositifs locaux d'accompagnement vers l'emploi.
8. **Lien social et solidarités de proximité** : Renforcer les actions en faveur du maintien à domicile des seniors, notamment à travers le SSIAD, l'accueil de jour et la Maison des Séniors.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le plan lommois pour la Justice Sociale et les Solidarités 2024-2032 ;
- ◆ **AUTORISER** la mise en œuvre des actions prévues.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Publié : 28 OCT. 2024



Le Maire de Lomme

A handwritten signature in black ink, written over the seal of the Municipality of Lomme Nord.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

PLAN POUR LA JUSTICE SOCIALE ET LES SOLIDARITES 2024-2032

SOMMAIRE

- Edito
- Préambule
- Actions de la Ville et du CCAS pour l'inclusion sociale et solidaire
- Actions du plan pour la justice sociale et les solidarités 2024-2032
- Annexes
 - Analyse des besoins sociaux de Lomme : données sociodémographiques et enquête qualitative
 - Identification des acteurs du territoire

EDITO

Préambule

Le Plan pour la justice sociale et les solidarités s'adresse à l'ensemble des Lommoises et des Lommois, avec une attention particulière envers les habitants pauvres, précaires, fragiles ou éloignés des institutions.

Il répond aux objectifs d'inclusion, de solidarité et de proximité.

Il est utile de rappeler qu'au niveau national selon le site vie publique.fr dans sa publication du 11 octobre 2023 :

- Les **ménages insérés dans l'emploi avec de faibles revenus** (50% du SMIC maximum) sont **72%** à vivre dans une **commune urbaine**. Ils sont surreprésentés dans les territoires du quart nord-ouest et dans les anciennes régions Rhône-Alpes et Franche-Comté. Ces personnes représentent environ **18% des ménages pauvres** mais **25% des personnes pauvres** (du fait souvent de familles nombreuses).
- Parmi les **ménages constitués de personnes sans emploi**, les statistiques montrent notamment des ménages pauvres de **moins de 30 ans** vivant seuls essentiellement dans les **grandes villes étudiantes**. Quant aux ménages pauvres **locataires du parc social**, ils sont essentiellement dans l'**urbain dense** car les HLM sont largement concentrés sur ces territoires.

Ainsi, Lomme (commune associée à Lille) étant un territoire urbain, l'ambition de ce Plan se mesure également à l'aune de la réalité nationale et des réalités territoriales de la ville.

Il s'appuie sur une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) commandée par la ville et qui a permis de dresser une photographie précise des réalités sociales. C'est un outil qui a particulièrement permis d'éclairer les choix des actions développées dans ce plan pour la Justice sociale et les solidarités (cf annexe du plan). Cette analyse s'appuie sur des données locales fines, couvrant des thématiques variées, dont on peut retenir les éléments majeurs suivants :

1. Peuplement et logement : Les dynamiques démographiques présentent des disparités fortes entre quartiers demandant à ce que les actions de justice sociale s'adressent aussi bien aux personnes isolées, vivant seules qu'aux familles qui peuvent être nombreuses.

2. Ménages et structures familiales : Les structures familiales sont également variées sur le territoire. Sur les 5 dernières années, le nombre de familles augmente, celui des familles monoparentales progresse plus fortement encore. Ce constat exige des politiques différenciées, notamment en matière d'accompagnement des familles. **Un tiers des familles sont monoparentales.**

3. Jeunesse : Il est constaté une forte augmentation du nombre de jeunes (adolescents et jeunes adultes) et des inégalités observées selon les quartiers en matière d'emploi des jeunes

ou de décrochage scolaire. A Lomme, 18,5 % de la population a entre 11 et 24 ans, les jeunes résident principalement dans les quartiers Marais et Mitterie.

4. Seniors et grand âge : Une forte progression du vieillissement de la population pose des défis en termes d'adaptation des logements et de prise en charge des seniors.

5. Handicap : L'allocation pour adultes handicapés comme sur l'ensemble des territoires est attribuée à de plus en plus de Lommois.

6. Revenus et précarité : Des disparités importantes apparaissent, avec certains quartiers plus fortement touchés par la précarité, appelant des politiques d'accompagnement spécifiques. 17,3 % de la population est en situation de pauvreté, 15% des ménages vivent des minimas sociaux et 9,4 % des ménages sont allocataires du RSA.

7. Emploi et population active : Des écarts notables entre les taux d'emploi sont observés selon les zones.

8. Santé et recours aux soins : Le recours aux soins et la santé varient aussi selon les quartiers, révélant des besoins de proximité pour les plus vulnérables.

Ce plan présente d'abord des actions déjà mises en place au sein de la Ville, puis déroule les mesures pour la justice sociale et les solidarités. En annexes, sont regroupées les principales données issues de l'analyse des Besoins Sociaux et une présentation des différents acteurs.

Les actions de la Ville et du CCAS pour l'inclusion sociale et solidaire

La ville et son CCAS sont organisés pour permettre aux personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale de participer à la vie économique, sociale et culturelle et de jouir d'un niveau de vie décent dans la mesure des possibilités.

Ainsi sont déployées des actions concrètes de redistribution directe, en faveur des ménages fragilisés par les crises successives ; des activités qui permettent une mixité sociale et intergénérationnelle en lien avec les différents pôles et services de la Ville.

Des projets transversaux entre les services, notamment Lomme en transitions, Lomme Entreprendre, les Maisons des Solidarités, le CCAS, le Service jeunesse, le service Enfance Education, l'Espace Parents, le service logement, etc. favorisent par exemple une prise d'autonomie des jeunes qui constitue un facteur déterminant de la cohésion sociale et du bien-être de la population. Cela passe nécessairement par un accès à l'emploi, qui lui-même est conditionné par un bon niveau de formation.

La famille n'est pas en reste avec des projets structurants autour de la parentalité par exemple. La liste n'étant pas exhaustive, les éléments du plan qui suivent permettront de bien visualiser les actions de la ville et du CCAS favorables à l'inclusion sociale et solidaire.

Quelques éléments sociaux déjà opérants :

Des actions pour le maintien à domicile :

- Le CCAS dispose d'un **Service Soins Infirmiers à domicile (SSIAD)** d'une capacité de 60 lits /jour où 76 patients ont été pris en charge avec 20551 actes à domicile (données 2023).
- Le CCAS pilote également un **Accueil de Jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladie neurodégénérative ;**
 - o 40 personnes ont bénéficié du service en 2023, pour 2250 journées réalisées et facturées.
 - o La moyenne d'âge est de 84 ans en 2023 (82.5 en 2022)
 - o 291 rendez-vous réalisés pour 141 personnes rencontrées dont 34 personnes rencontrées + de 2 fois dans l'année et 30 situations dites « complexes » dans le cadre des activités du maintien à domicile (données 2022).
- La **Maison des Séniors** permet un accompagnement au plus proche de nos aînés
 - o Une gestion du plan Canicule : 228 personnes inscrites sur la liste de vigilance pour mettre en œuvre un Plan Alerte et Urgence (appel régulier des personnes inscrites) et de nombreux services pour les habitants lors de ces périodes.
 - o Un lien constant pour maintenir l'information et le suivi des situations individuelles (plus de 11 400 prises de contact via des appels téléphoniques ou des contacts physiques en 2023).
 - o Une gestion de la Carte Lille&Moi, pour environ 4 000 seniors de 60 ans facilitant l'accès aux loisirs et à la culture.
 - o La livraison de repas à domicile (environ 32 800 repas servis en 2023, au moins 225 seniors ont bénéficié au moins une fois de ce service, les aidant ainsi à rester à domicile).

- Des séries d'ateliers et animations programmés le long de l'année pour favoriser les liens sociaux.
- Le dispositif téléalarme concerne 261 séniors et permet d'assurer la sécurité à domicile de nos aînés.

Des actions en faveur de la santé et du bien-être :

- L'action récurrente « Bien vieillir pour bien vivre à Lomme » permet à une quarantaine de séniors lommois de bénéficier d'ateliers ludiques et participatifs. Cette action favorise le maintien d'une activité en stimulant les capacités gustatives, physiques et intellectuelles au travers des ateliers cuisine, gym équilibre et mémoire.
- L'atelier récurrent « cuisine santé » organisé au sein des Maisons des Solidarités Marais et Mitterrie permet d'apprendre à cuisiner sainement.
- Les ateliers « Vivez Bougez » organisés au sein des Maisons des Solidarités pour apprendre à pratiquer une activité physique.
- Les actions récurrentes « petits déjeuners dans les écoles » ou « une box : mon petit-déjeuner idéal » sont élaborées avec une diététicienne et font l'objet d'échanges avec les parents (576 élèves en 2022).
- Des Parcours éducatifs offrent une activité dédiée au sport et au bien-être en passant de l'alimentation au sommeil. Les enfants sont amenés à suivre ce projet durant 1 cycle d'environ 12 semaines pour les élémentaires.
- Des rendez-vous réguliers de la santé pour diffuser de l'information
- Renforcement de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Une charte sera instaurée pour indiquer les mesures prises et informer les habitants sur cet enjeu majeur de santé publique.

Des exemples d'actions en matière de lutte contre l'exclusion sociale et l'isolement :

- Deux **Maisons des Solidarités** dans les quartiers Marais et Mitterrie labélisées Espace de Vie sociale dont les objectifs sont dédiés à ces enjeux, avec par exemple :
 - Des actions d'entraide avec et pour les habitants
 - Des ateliers liés à la santé, aux transitions, à la citoyenneté, etc.
- Un **service jeunesse** offrant de l'accompagnement en matière d'orientation, de projets mais aussi en faveur de l'insertion des jeunes Lommois âgés de 16 à 25 ans disposant de ressources modestes avec une aide de 200€ pour l'accès aux études supérieures par exemple, pour améliorer les conditions d'études et pour contribuer à la réussite des étudiants, des aides au BAFA, permis de conduire, etc.
- **L'Action Sociale** accompagne les familles ayant besoin d'une aide tout au long de leur parcours via plusieurs dispositifs déjà existants comme des aides financières directes, l'accès à l'épicerie Solidaire Chez Serge, des micro-crédits, des conseils en matière de budgets, du suivi des différentes aides sociales existantes, du suivi RSA et PLIE, de la domiciliation, etc. Plus de 2300 rendez-vous ont eu lieu en 2022 et environ 10 000 contacts, accueils téléphoniques ou physiques.
- De nombreuses actions en faveur des personnes en situation de handicap, notamment envers les enfants scolarisés, via le **service Enfance-éducation**.

Les actions ci-dessus ne sont que quelques exemples de la politique de solidarité, d'inclusion et de justice sociale déjà menée à Lomme.

Les actions du plan pour la Justice Sociale et les Solidarités 2024-2032

La Ville de Lomme s'inscrit dans le plan de lutte contre les exclusions et de promotion des Solidarités Lillois pour y avoir participé et contribué.

Ce plan lommois a été coconstruit avec les acteurs locaux dans une dynamique d'ateliers participatifs.

Ce plan s'est fondé sur l'analyse des Besoins Sociaux de Lomme et a été élaboré via plusieurs temps forts : réunions régulières avec des élus thématiques, séminaires de travail entre les services particulièrement concernés mais aussi un séminaire réunissant associations, acteurs institutionnels et habitants. Cela a permis de bien identifier les actions existantes ou prévues spécifiquement à Lomme et qui répondent aux mêmes objectifs :

1. Des services publics locaux, plus proches, plus accessibles, plus efficaces
2. Faciliter l'accès aux droits
3. Intensifier la lutte contre la fracture numérique
4. Garantir un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité
5. Renforcer la lutte contre les inégalités sociales et écologiques : Faciliter l'accès aux biens de première nécessité / promouvoir le réemploi
6. Lutter contre le sans-abrisme, faciliter le maintien dans le logement
7. Faciliter la reprise d'activité des jeunes éloignés de l'emploi au niveau de la ville
8. Renforcer le lien social et les solidarités de proximité

Ces objectifs vont trouver leur traduction à travers des actions concrètes.

1. Des services publics locaux, plus proches plus accessibles plus efficaces

Le tout premier constat évoqué par les habitants est « qu'il est aujourd'hui difficile de s'adresser aux Institutions publiques qui ouvrent les droits et d'obtenir un rendez-vous rapide quand on fait face à une difficulté ». La dématérialisation des services publics et l'épidémie de COVID-19 ont mené à la fermeture de nombreux guichets, ce qui pose des problèmes aux Lommoises et aux Lommois, notamment les plus en difficulté, pour réaliser leurs démarches administratives et faire valoir leurs droits. Les habitants se reportent alors sur les services d'accueil de l'Hôtel de Ville ou des structures municipales, qui prennent en charge des démarches administratives d'ouverture de droits au détriment de l'accompagnement des personnes qui se trouvent face à des situations plus complexes.

Le regard croisé d'habitants, de partenaires, de techniciens permet d'identifier des besoins de :

- Simplification des démarches et d'accès aux documents administratifs
- Diffusion des informations via les partenaires de proximité (commerces, médecins, pharmacies, bailleurs...)
- Développer des permanences
- Renforcer le travail en réseau et faire réseau

- Améliorer la communication particulièrement au niveau du site internet de la ville.

Actions pour y répondre :

Assurer à tous les Lommois un accueil physique dans les services publics

Objectifs visés :

- Assurer un accueil physique inconditionnel dans les services publics lommois.
- Faciliter l'accès aux démarches administratives pour les personnes éloignées du numérique et pour celles dont les dossiers sont trop complexes pour être traités sans aide et/ou sur Internet.

Comment :

- Par le renforcement des différentes conventions partenariales territoriales dans le champ de l'ouverture des droits et de leurs suivis.
- Réaliser une cartographie précise des droits et des lieux pour y avoir accès.
- Des horaires d'ouverture adaptés aux besoins des usagers.

Aller au-devant des publics qui ne franchissent pas les portes de nos accueils sociaux

Objectifs visés :

- Se rapprocher des personnes en difficulté qui fréquentent peu les institutions.
- Un accompagnement social en complément des distributions alimentaires.

Comment :

- Des permanences hors-les-murs de nos travailleurs sociaux (permanence de travailleur social à disposition du public des Restos du Cœur à chaque campagne d'inscription et lors des distributions mensuelles, permanence au sein de la Maison du Citoyen et des Solidarités, dans les Maisons des Solidarités, etc.)
- recrutement d'un agent dédié à l'accès au droit pour orienter vers le CCAS, le service logement ou vers le service qui pourra le renseigner au mieux, faciliter les démarches

Faciliter la délivrance d'aides financières d'urgence du CCAS

Objectifs visés :

- Répondre plus rapidement aux situations financières d'urgence des Lommois.
- Réduire les délais d'octroi des aides financières d'urgence du CCAS.

Comment :

- Réformer le règlement de l'Aide Sociale Facultative pour inclure désormais des aides financières en plus de l'aide alimentaire (adoption en CA en février 2023)
- Proposer un Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP) d'urgence délivrable sous 48h, dont un CAP énergie.
- Augmenter la Régie de secours en espèces
- Accompagnement des foyers en difficultés financières liées aux factures d'énergie par l'accès aux tarifs sociaux pour l'énergie et l'eau
- Pre-instruction des dossiers pour le fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Accompagnement budgétaire avec le Point Conseil Budget

2. Faciliter l'accès aux droits

La question du non-recours renvoie à toute personne qui ne reçoit pas, quelle qu'en soit la raison, une prestation à laquelle elle pourrait prétendre. Loin d'être anecdotique, il s'agit

plutôt d'un phénomène massif qui concerne de nombreuses personnes. On estime que 30% des personnes qui ont droit à une aide n'en bénéficient pas. Plus de 20% des personnes éligibles au RSA n'en bénéficient pas pendant au moins trois trimestres. Plus de 32% des personnes éligibles à la retraite complémentaire, 37% des personnes éligibles à l'allocation logement et 45% des personnes qui pourraient bénéficier de l'aide médicale d'État (Source le plan de lutte contre les exclusions 2022-2026 de la ville de Lille).

L'accès aux droits sociaux est un enjeu majeur de lutte contre la pauvreté et sera un axe d'intervention prioritaire pour la Ville de Lomme et son CCAS.

Le regard croisé d'habitants, de partenaires, de techniciens permet d'identifier les besoins de :

- Mobiliser les moyens qui permettent de rassurer, accompagner, renforcer la confiance
- Renforcer la cohésion pour favoriser le relais, le bouche à oreille
- Faciliter le parcours citoyen
- Identifier les zones non couvertes par les services de droits communs
- Renforcer le partenariat entre les services de droits commun
- Renforcement des visites à domicile
- Renforcer l'information

Actions pour y répondre :

L'accès aux droits pour tous, le zéro non-recours

Objectifs visés :

- Diminuer le non-recours en faisant mieux connaître les droits et en levant les obstacles à leur ouverture.

Comment :

- Mobiliser l'ensemble des partenaires d'un quartier ou d'un territoire pour trouver ensemble des leviers afin de diminuer le non-recours.

- Développer les partenariats de la Maison du Citoyen et des Solidarités pour répondre à toutes les problématiques du quotidien des habitants.

- Proposer des permanences des agents de la Maison du Citoyen et des Solidarités dans les Maisons des Solidarités Marais et Mitterrie pour faciliter les prises de rendez-vous avec les partenaires institutionnels et proposer des services d'écrivain public.

- Proposer des permanences de partenaires au plus proche des habitants comme au sein des Maisons des Solidarités ou dans les cyber-espaces (assistantes sociales, Mission Locale, CNL, conseiller numérique, etc.).

- S'appuyer sur les expertises des agents en contact avec le public pour orienter les usagers sur les services du CCAS et les autres services de la ville (mieux connaître les missions et compétences de chacun pour optimiser l'information).

- Aller à la rencontre des habitants pour les orienter et les accompagner.

- Continuer à créer un environnement où l'accès aux droits est simplifié.

- réaliser une cartographie précise des sites et moyens numériques.

Débloquer rapidement les situations sociales complexes

Objectifs visés :

- Dans les institutions : des référents dédiés et des modalités de saisie pour les sollicitations des travailleurs sociaux.

- Résoudre plus rapidement les situations des ménages en difficultés.

- Améliorer les conditions de travail des Intervenants sociaux.

Comment :

- Identifier les interlocuteurs institutionnels dédiés par le biais d'un répertoire professionnel partagé dans les différents services de la Ville et avec les partenaires.
- Poursuivre au niveau de l'Action Sociale les conventions avec le pôle solidarité CPAM de Lille, avec EDF, ENGIE et ILEO.
- Favoriser les partenariats et les approches transversales :
 - depuis fin 2020 un partenariat avec les Restaurants du Cœur de Lomme existe (permanence des travailleurs sociaux du CCAS de Lomme au moment des inscriptions et 1 fois par mois lors des distributions).
 - l'Hôtel de ville accueille 1 fois par semaine les permanences des assistantes sociales des Maisons Nord Solidarités et de la CARSAT (branche CPAM).
 - A l'initiative de l'UDCCAS, la CAF a proposé une procédure d'escalade accessible au chef de service de l'Action Sociale en cas de situation complexe d'allocataire.
 - Une convention avec la Maison Nord Solidarité et le CCAS en lien avec le Pôle Enfance est à formaliser, tout en poursuivant l'implication au sein du GSE.

Des habitudes de travail transversal et process pour débloquer les situations sociales d'urgence

Objectifs visés :

- Ouvrir les droits et débloquer les situations sociales les plus complexes.
- Mieux coordonner les interventions des acteurs locaux et assurer la complémentarité des aides octroyées.

Comment :

- Réunir de manière régulière les institutions qui ouvrent les droits sociaux et/ou versent des aides sociales d'urgence.
- Favoriser le travail partenarial entre les services pour une approche globale et rapide des situations.
- Poursuivre les rendez-vous tripartites avec les partenaires (Action Sociale, Maison Nord Solidarités, associations et usagers...) et les Travailleurs Sociaux de l'Action Sociale.
- Mettre en œuvre une commission de prévention des expulsions pilotée par le Maire : Commission Recours Ultime.

Organiser des moments forts de l'accès aux droits

Objectifs visés :

- Organiser des événements réguliers dédiés à la connaissance et à l'ouverture des droits.
- Faire connaître aux habitants où et comment accéder à leurs droits.

Comment :

- Sensibiliser les professionnels au non-recours et les aider à mieux connaître les droits, les missions et les compétences de chacun.
- Créer pour les habitants une carte des droits et des lieux où les activer.
- Organiser des temps dédiés :
 - depuis 2022, Journée Nationale de l'accès au droit organisée à la Maison du Citoyen et des Solidarités sous format portes ouvertes comprenant un temps fort ou une exposition en parallèle. Volonté d'en faire un événement de plus grande ampleur en partenariat avec d'autres services.
 - Ciné débat violences faites aux femmes en partenariat avec le CIDFF pour évoquer les droits et recours des victimes.
 - La Journée Internationale de Lutte contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie avec des temps dédiés aux droits.

- Des cafés habitants dans les Maisons des Solidarités pour connaître les droits et aller à la rencontre des services publics et lieux de citoyenneté.

Aider les Lommois à conserver de manière sécurisée leurs documents administratifs en ligne

Objectifs visés :

- Offrir un espace de stockage sécurisé aux habitants pour conserver leurs documents administratifs sous forme numérique.
- Faciliter les ouvertures de droits.

Comment :

- Proposer aux personnes accompagnées par le CCAS et par les partenaires une solution de coffre-fort numérique et les initier à son utilisation.
- S'appuyer sur l'expertise de l'UDCCAS pour mettre en place le dispositif.
- Aider à la création d'un coffre-fort numérique via les cyber-espaces.

Aider à la réalisation des démarches administratives

Objectifs visés :

- faciliter l'ouverture des droits.
- accompagner les habitants dans leurs démarches pour tendre vers leur autonomie.

Comment :

- Faire connaître les lieux ressources ou d'accompagnement au plus proche des habitants (CCAS, Maison du Citoyen et des Solidarités, Maisons des Solidarités, deux cyber-espaces : Mont à Camp et Marais, etc.).
- accéder à l'habilitation aidants connect pour tous les professionnels de l'accompagnement (les médiateurs des cyber-espaces le sont, les travailleurs sociaux des CCAS le seront prochainement).

Adapter les documents et supports d'information pour les rendre plus accessibles

Objectifs visés :

- Faire connaître les droits, prestations sociales, aides et dispositifs d'accompagnement.
- Faciliter l'accès aux droits pour tous.

Comment :

- Généraliser de manière progressive l'utilisation du facile à lire et à comprendre (FALC) dans les documents administratifs et supports d'information de la Ville de Lomme et de son CCAS. Le Règlement d'Action Sociale est un dispositif qui facilite et régit les aides facultatives.
- Traduire certains documents.

Mieux faire connaître les droits et prestations sociales

Objectifs visés :

- Faire connaître les droits, prestations sociales, aides et dispositifs d'accompagnement.
- Faciliter l'accès aux droits.

Comment :

- développer un portail Solidarités à Lomme.
- Développer de nouveaux canaux de communication (réseaux sociaux, supports vidéo, etc.), évoquer davantage cette thématique dans le magazine de la Ville et actualiser le site internet.
- Réfléchir les parcours citoyen (rendre actif, communiquer des informations, transmettre, être des ambassadeurs).
- créer et valoriser un livret citoyen.

- optimiser les renseignements donnés dans les lieux recevant du public de la ville pour mieux orienter ou proposer des rendez-vous individuels avec les travailleurs sociaux.
- recrutement d'un agent dédié à l'accès au droit pour aller à la rencontre des habitants et les orienter vers les bons interlocuteurs et simplifier les parcours et démarches.

3. Intensifier la lutte contre la fracture numérique

De nombreux Lommois sont encore éloignés du numérique, soit par manque de matériel informatique ou d'accès à internet, soit par un manque de compétences dans l'utilisation d'outils numériques.

Le rôle du numérique dans nos vies s'est accru. La dématérialisation des services publics est largement engagée. La difficulté à effectuer des démarches en ligne peut constituer une source de blocage pour de nombreuses personnes qui pourraient voir leur accès aux aides et prestations sociales se compliquer. La Ville de Lomme est engagée pour l'inclusion numérique des Lommois : cela passe par un accès facilité au numérique et par son apprentissage à tous les âges de la vie. Grâce à la déclaration commune de téléphonie mobile avec les opérateurs téléphoniques, la Ville contribue au déploiement d'actions supplémentaires qui facilitent aussi l'inclusion numérique en lien avec la ville de Lille.

Le regard croisé d'habitants, de partenaires, de techniciens permet d'observer les besoins de :

- Permettre l'alternance « papier » pour les usagers les plus éloignés.
- Renforcer le lien de confiance.
- Temps fort numérique bien identifié et repéré.

Actions pour y répondre :

Faire connaître les points d'accès au numérique pour réaliser ses démarches administratives en ligne

Objectifs visés :

- Permettre à tous les Lommois de réaliser sereinement leurs démarches administratives en ligne.

Comment :

- Développer l'information de proximité sur les « guichets » et les accompagnements aux démarches administratives en ligne dans les cyber-espaces du Marais (Espace Tisserands) et de Mont à Camp (Maison du Citoyen et des Solidarités).
- Mieux faire connaître l'existence des bornes MDPH à la Maison des Séniors et à la Maison Nord Solidarité de Lomme-Lambersart.
- Proposer des formations et des aides pour l'emploi, la recherche d'emploi grâce au Conseiller numérique de Lomme Entreprendre (permanence dans les cyber-espaces et à la Maison du Citoyen et des Solidarités, au CCAS, etc.).
- Développement des actions et ateliers de découverte et « prise en main » menés par le Service civique numérique de l'Action sociale et le conseiller numérique.

Aider les Lommois à accéder à du matériel informatique et à apprendre à s'en servir

Objectifs visés :

- Diffuser au plus grand nombre possible la connaissance des outils informatiques-clés.

- Permettre à tous les Lommois de réaliser leurs démarches administratives en ligne.

Comment :

- Mieux faire connaître les cyber-espaces et les réseaux existants
- Faire connaître l'orientation vers EMMAUS CONNECT via les fiches de liaison du CCAS
- Accompagner les publics du CCAS par les médiateurs numériques de l'Action Sociale
- Développer une formation aux démarches en ligne.

Accompagner les parents d'élèves éloignés du numérique

Objectifs visés :

- Améliorer l'autonomie numérique des parents d'élèves repérés
- Faciliter la réussite scolaire de tous.

Comment :

- En partenariat avec Emmaüs Connect, former les parents d'élèves éloignés du numérique à l'usage des applications éducatives et autres outils informatiques en ligne, en particulier pour les familles monoparentales.
- Développer des actions spécifiques dans les cyber-espaces à destination des jeunes et/ ou des parents (formation Parcoursup, etc.)

Aider les seniors en difficulté face à l'informatique

Objectifs visés :

- réduire les inégalités et l'éloignement des seniors.

Comment :

- Former des seniors lommois à l'utilisation des outils informatiques.
- Assurer des permanences et un accompagnement individuel par un conseiller numérique dans les espaces seniors lommois.

4. Garantir un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité

L'alimentation est un bien de première nécessité. Elle est également l'un des déterminants majeurs de la santé. Elle joue un rôle essentiel dans le lien social et familial, elle est un objet de plaisir, de culture et d'appartenance. Elle constitue généralement la première variable d'ajustement du budget quotidien des ménages. Plus de huit millions de personnes font partie d'un foyer se déclarant en insécurité alimentaire pour des raisons financières.

Depuis la loi dite « Egalim » du 30 octobre 2018, la lutte contre la précarité alimentaire est définie à l'article L. 266-1 du Code de l'action sociale et des familles.

La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante pour les personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. La Ville de Lomme en fait l'un des objectifs de son plan. Elle renforcera son intervention et son rôle de coordination.

Le regard croisé d'habitants, de partenaires, de techniciens permet d'observer les besoins suivants :

- Identifier les lieux et les partenaires.
- Faciliter les demandes et les conditions d'accès.
- Créer un réseau de partenaires et former des professionnels.
- Remettre la famille au cœur de la santé, du travail, du logement et de l'alimentation.

Actions pour y répondre :

Développer de nouveaux lieux de cuisine et de lien social

Objectifs visés :

- Favoriser la mixité sociale.
- Proposer un nouveau lieu convivial et ouvert à tous pour produire et partager un repas.

Comment :

- Proposer des actions liées à l'alimentation à l'occasion de la journée de lutte contre la misère (sensibilisation, repas solidaire, etc.).
- Orienter le public sans domicile fixe vers les associations lommoises et lilloises partenaires (Secours Populaire, Restos du cœur, Abej, etc.).
- Ouvrir une cuisine accessible dans la nouvelle Maison des Solidarités Mitterie.
- Proposer des ateliers cuisine variés, inclusifs et apprenants au sein des Maisons des Solidarités (pour aborder des thèmes comme la santé, l'ouverture au monde, l'anti-gaspi, etc.) et favoriser ainsi le lien social et intergénérationnel.
- Ouvrir une Maison de l'Alimentation Durable avec en son cœur la justice alimentaire.
- Développer les jardins partagés dans les quartiers.
- Animer des conférences Santé, nutrition.
- Événementiel autour de l'alimentation lors de la semaine du gout.

Redistribuer les surplus alimentaires de la restauration scolaire aux associations d'aide alimentaire

Objectifs visés :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Augmenter le volume des denrées données aux associations pour la redistribution alimentaire.

Comment :

- Mettre en place un partenariat avec les associations existantes du territoire Lille Lomme et Hellemmes

Contenir le coût de l'alimentation des Lommois grâce à des achats groupés

Objectifs visés :

- Permettre à des personnes aux revenus modestes d'accéder à des denrées de qualité moins coûteuses.

Comment :

- Développer les réseaux alimentaires de proximité, en travaillant notamment avec l'association VRAC : la mise en place d'une épicerie éphémère pour faciliter l'achat groupé, de qualité, local et biologique, à la Maison des Solidarité Marais est une réalité depuis le début de l'année 2024.

Faciliter l'accès des Lommoises et des Lommois aux épiceries solidaires

Objectifs visés :

- Améliorer la visibilité des épiceries solidaires du territoire Lille Lomme et Hellemmes.
- Proposer une offre variée d'au moins 70 références et de qualité aux personnes quel que soit leur budget alimentaire.

Comment :

- Harmoniser les critères d'accès sur le territoire lommois.
- Développer les partenariats de l'Épicerie chez Serge (qui existe depuis 2011) avec les écoles et les différents partenaires économiques et institutionnels.
- Développer les ateliers budget et consommation au sein de l'Épicerie Solidaire « Chez Serge ».
- Poursuivre le partenariat avec l'Épicerie du Secours Populaire de Lomme.

Faire connaître les lieux de distribution alimentaire lommois

Objectifs visés :

- Soutenir les ménages à budget modeste.
- Participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Comment :

- Diffuser les informations sur les manières d'accéder à des denrées à prix accessibles ou gratuitement pour toucher le maximum d'habitants.
- faire connaître le frigo solidaire de l'épicerie Chez Serge.
- Informer et valoriser les actions des associations présentes sur la ville : Resto du Cœur et Secours Populaire.

5. Renforcer la lutte contre les inégalités sociales et écologiques : Faciliter l'accès aux biens de première nécessité /promouvoir le réemploi

Le contexte inflationniste actuel a durement touché le pouvoir d'achat des ménages, surtout celui des plus modestes. La facture d'énergie des ménages a augmenté, malgré le bouclier tarifaire de l'État, et l'accès aux biens de première nécessité s'est parfois compliqué. La Ville souhaite trouver de nouvelles solutions pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Le réemploi des biens de première nécessité est un impératif écologique, car il permet de préserver les ressources et de limiter les émissions de gaz à effet de serre liés à la consommation, mais le réemploi est aussi un moyen efficace d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

Le regard croisé d'habitants, de partenaires, de techniciens permet d'observer les besoins de :

- Communication sur les associations existantes et les aides proposées
- Faire connaître à grande échelle les outils existants
- Mieux identifier les lieux et de faciliter l'information

Actions pour y répondre :

Favoriser l'accès à une couverture santé

Objectifs visés :

- Aider les foyers lommois modestes à mieux se soigner.
- Lutter contre les inégalités d'accès aux soins de santé.

Comment :

- Identifier les Lommois qui n'ont pas ouvert leurs droits en matière de santé et les aider dans leurs démarches.

- Imaginer des solutions innovantes pour les personnes non éligibles aux dispositifs légaux (exemple : mise en concurrence des offres de complémentaire santé pour proposer une mutuelle santé avantageuse).
- Etendre la mutuelle communale lommoise à Lille et Hellemmes à partir d'un marché unique (existe depuis 2018).
- Former les agents de la Maison du Citoyen et des Solidarités à remplir des dossiers de complémentaire santé solidaire.

Proposer de nouvelles mesures d'accompagnement budgétaire

Objectifs visés :

- Soutenir la personne dans le rétablissement de son équilibre budgétaire et de son autonomie financière.

Comment :

- Renforcer le label PCB qui existe depuis 2015.

Lutter contre la précarité menstruelle

Objectifs visés :

- Accès facilité aux produits d'hygiène pour les Lommoises aux revenus modestes.
- Engagement pour l'égalité femmes/hommes.

Comment :

- Rendre plus accessibles les produits d'hygiène menstruelle.
- Augmenter les produits d'hygiène féminine proposés à l'épicerie solidaire Chez Serge (culotte menstruelle, cup...).
- Continuer le partenariat avec les établissements scolaires du secondaire qui participent à la formation de jeunes Lommois.

Faire connaître les ressourceries solidaires

Objectifs visés :

- Aider à l'amélioration du pouvoir d'achat.
- Faciliter le réemploi d'objets et de vêtements pour tous les Lommois.

Comment :

- Soutenir les associations locales engagées dans le réemploi de biens.
- Apporter de la visibilité aux ressourceries existantes comme celle créée par le Secours Populaire lommois.

Planifier les campagnes de dons à l'échelle de la Ville de Lomme

Objectifs visés :

- Soutenir les actions de solidarité entre les habitants de tous horizons.
- Soutenir les actions des associations caritatives locales.

Comment :

- Planifier les campagnes de dons lommois en fonction des temps forts de l'année (rentrée scolaire, Noël, etc.) en partenariat avec les associations caritatives du territoire Lille, Lomme, Hellemmes.
- Mettre en place des trocs lors de la journée nationale du Refus de la misère (en 2023 dédiés aux bébés) et également au sein des Maisons des Solidarités.
- Poursuivre la collecte gérée par l'Épicerie Solidaire lors de la Journée nationale de la banque alimentaire.
- Soutenir les initiatives citoyennes.

Déployer de nouveaux dispositifs de dons dans les différents quartiers de la Ville

Objectifs visés :

- Faciliter les échanges de biens entre habitants, le réemploi d'objets et de vêtements, notamment au niveau des quartiers.
- Diffuser la pratique du réemploi.

Comment :

- Tous les premiers mercredis du mois, la Maison des Solidarités Marais met en œuvre un troc.
- Développer un troc spécial « Jeunes » à la Maison des Solidarités Mitterie.

Favoriser les déplacements via une mobilité douce accessible

Objectifs visés :

- Faciliter les déplacements de tous pour tous les usages et moments du quotidien.

Comment :

- une prime Vélo et accessoires avec une aide supplémentaire octroyée aux foyers bénéficiaires du RSA et pour les personnes bénéficiant d'une carte à mobilité inclusion.
- d'ateliers « remise en selle ».
- une aide d'urgence sur les tickets de transports Ilevia.

6. Lutter contre le sans-abrisme et faciliter le maintien dans le logement

L'accès à un toit est indispensable à une vie digne pour tous et constitue également un préalable à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Malgré les efforts conséquents déployés pour héberger le maximum de personnes et leur permettre d'accéder progressivement à un logement, de nombreuses personnes demeurent sans solution d'hébergement. À l'échelle de la MEL, en 2019, plus de 1 800 ménages se sont déclarés à la rue lors de l'enquête diligentée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

La Ville de Lomme se mobilisera pour renforcer ses capacités d'accueil en hébergement d'urgence et contribuer à la résorption des squats présents sur son territoire.

L'accès à un logement et la prévention des expulsions locatives sont des conditions indispensables à la dignité et à l'insertion de tous les Lommois. La MEL souffre, comme toutes les grandes métropoles, d'un besoin considérable de logements neufs et accessibles. La Ville de Lomme y prend toute sa part.

Par ailleurs, de nombreux ménages modestes éprouvent des difficultés à faire face à leurs charges locatives, ce qui peut conduire certains d'entre eux jusqu'à l'expulsion.

La Ville de Lomme et son CCAS se mobilisent pour renforcer leur intervention et soutenir les initiatives en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, en collaboration avec les bailleurs et les acteurs du territoire.

Le regard croisé d'habitants, de partenaires, de techniciens permet d'observer :

- La tension sur le logement est forte avec très peu de rotation sur la ville.
- Une augmentation des dossiers prioritaires.
- Besoin de repérer le public cible le plus rapidement possible.

Actions pour y répondre :

L'hébergement d'urgence à Lomme

Objectifs visés :

- Mieux répondre aux besoins d'hébergement des personnes sans-abri pendant la période hivernale.
- Contribuer à la réinsertion des sans-abri lommeois.

Comment :

- Ouvrir de nouvelles places d'hébergement d'urgence via la Préfecture en proposant une salle municipale dans le cadre du plan grand froid
- Soutenir les projets associatifs allant dans ce sens.
- Proposer des solutions d'hébergement d'urgence (via l'Auberge de jeunesse ou le Village des solutions de l'AFPA avec un aspect retour à l'emploi, des nuits d'hôtel temporaires, etc.)
- Doter la ville d'un logement d'urgence temporaire, le temps d'aider les personnes en situation extrême de retrouver un parcours de logement.

Faciliter la mise à l'abri des femmes victimes de violence

Objectifs visés :

- Mieux répondre aux besoins d'hébergement des femmes victimes de violence.

Comment :

- En lien avec les services de l'État et les associations, ouvrir de nouvelles places d'hébergement d'urgence en direction des femmes victimes de violence et soutenir les projets associatifs allant dans ce sens.
- Mobiliser l'intervention de l'association des marraines en convention avec l'AFPA de Lomme.

Imaginer avec les partenaires, entreprises et les associations des modes d'hébergement d'urgence innovants

Objectifs visés :

- Réduire le nombre de sans-abri lommeois grâce à l'augmentation du nombre de places d'hébergement.

Comment :

- Promouvoir l'utilisation de bureaux inoccupés à des fins d'hébergement temporaire, via le service Lomme Entreprendre et créer le lien avec Le Souffle du Nord et Les Bureaux du Cœur.

Contribuer à contenir les factures énergétiques des Lommeois

Objectifs visés :

- Contenir la facture énergétique des Lommeois.

Comment :

- Proposer aux Lommeois un dispositif d'achat groupé d'énergie lorsque les conditions le permettront. A noter, qu'un achat groupé d'énergies lommeois a été mis en place jusque décembre 2021 et a cessé lorsque celui-ci n'était plus intéressant pour les bénéficiaires.
- Mettre en place les CAP énergies en 2024.
- Continuer à organiser les ateliers « consom'action » des Maisons des Solidarités Marais et Mitterrie pour apprendre à bien gérer sa consommation d'énergie et partager des astuces.
- Maintenir le soutien aux Défis Energies pour aider les familles.

Renforcer la lutte contre les coupures d'énergie

Objectifs visés :

- Proposer rapidement un accompagnement social pour identifier les leviers permettant aux foyers identifiés de payer leurs factures et d'équilibrer leur budget.

Comment :

- Le CCAS a adopté des conventions avec EDF et ENGIE pour être informé des impayés et se mettre à disposition des habitants par courrier pour leur proposer plus rapidement un accompagnement.

- Signer des conventions similaires avec les fournisseurs d'énergie volontaires.

Anticiper les difficultés et accompagner les personnes en situation d'impayé de loyer du parc social

Objectifs visés :

- Anticiper les risques d'expulsion locative.

Comment :

- Mettre en place une procédure d'alerte à l'attention des bailleurs sociaux pour interpellier les intervenants sociaux du CCAS et renforcer conjointement l'accompagnement aux locataires en situation d'impayés. A noter, l'effet non coercitif comme véritable limite dans l'action du CCAS.

- Mise en place en 2024 d'une Commission Ultime Recours regroupant la ville, les bailleurs et les partenaires sociaux.

7. Faciliter la reprise d'activité des personnes éloignées de l'emploi

L'accès à l'emploi constitue le premier vecteur de sortie durable de la pauvreté et de l'isolement. Il est important pour la Ville de Lomme de soutenir les dispositifs d'insertion qui facilitent une reprise d'activité progressive, qualifiante et bienveillante à destination des Lommois qui éprouvent encore des difficultés à répondre aux exigences du marché du travail. Pour cela, il est important de bien identifier les difficultés et les besoins des personnes « empêchées » dans leur retour à l'emploi : la maîtrise des savoirs de base, le besoin de qualification et le besoin de solutions de garde notamment pour les femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s).

Au regard de la situation de notre territoire et en complément des actions existantes, la Ville de Lomme va renforcer ses capacités d'accueil en crèches pour les personnes qui reprennent un parcours d'insertion, créer ses propres ateliers et chantiers d'insertion municipaux et poursuivra le déploiement de nouveaux dispositifs innovants d'insertion professionnelle.

Le regard croisé d'habitants, de partenaires, de techniciens permet d'observer les besoins de :

- Réaliser un état des lieux des dispositifs existants
- Avoir une attention ciblée sur les jeunes
- Accompagner l'aspect psychologique des personnes éloignées de l'emploi (confiance en soi)
- Développer les clauses d'insertion
- Identifier et lever les freins à l'emploi

Actions pour y répondre :

Des parcours individualisés de retour à l'emploi pour les chômeurs de longue durée

Objectifs visés :

- Créer des activités utiles pour le territoire et les habitants.
- Proposer des emplois durables adaptés aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

Comment :

- Développer des actions et partenariats s'inspirant du plan « Territoire Zéro Chômeur ».
- Poursuivre le travail de la conseillère PLIE (collaboration entre le CCAS et le service Lomme Entreprendre) pour renforcer les moyens d'accompagnement.
- Poursuivre les actions en faveur de l'emploi du service Lomme entreprendre (Lomme Job, évènements à destination des chômeurs de longue durée, etc.).
- Entretenir les partenariats : ACI ANDES, ACI CIBB, AFPA, Maison France Travail, l'association Intermaid, etc.
- Apporter un accompagnement spécifique pour les personnes ayant des problèmes de santé comme via le dispositif Handy'Action avec l'association Emploi et Handicap Grand Lille.

Des emplois d'insertion municipaux pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée

Objectifs visés :

- Proposer des emplois adaptés aux personnes éloignées du marché de l'emploi : les jeunes de moins de 26 ans en difficulté, les allocataires de minimas sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs en situation de handicap.

Comment :

- Poursuivre le partenariat entre la ville de Lomme et l'association CIBB pour l'entretien voirie/pressing et par « les jardins dans la ville de Hellemmes » pour l'entretien des espaces verts.

Des actions à destination des jeunes

Objectifs visés :

- Eviter le décrochage scolaire
- Eviter les parcours fléchés

Comment :

- Faciliter la mobilité des jeunes via les bourses du Pacte jeunesse et les actions menées avec la Mission Locale Lille Avenirs (covoiturage, vélo, voiture, transport en commun)
- Faciliter les immersions et stages avec les entreprises locales
- Poursuivre la collaboration avec la Mission Locale Lille Avenirs et la Ville, notamment via le projet Génération Engagée

8. Renforcer le lien social et les solidarités de proximité

Les usagers évoquent régulièrement la nécessité de renouveler les modalités d'accueil et d'accompagnement des institutions : ils souhaitent être accueillis dans des lieux plus conviviaux et s'investir davantage dans la résolution de leurs difficultés.

Par ailleurs, les tiers-lieux, où des personnes peuvent travailler et apprendre ensemble ou simplement se rencontrer de manière informelle, connaissent un fort développement.

La Ville souhaite poursuivre dans cette voie en faisant émerger un nouveau lieu dédié aux solidarités. Il pourra proposer un espace d'accueil et d'accompagnement social plus convivial, et accueillir de nombreux services à disposition des habitants. Ce dispositif sera complété par

un réseau d'ambassadeurs de la solidarité et des droits qui porteront l'information dans tous les quartiers de la ville et faciliteront l'accès aux droits des Lommois.

Le regard croisé d'habitants, de partenaires, de techniciens permet d'observer les besoins de :

- Continuer à développer des actions dans les quartiers.
- Favoriser le faire, la citoyenneté et l'entraide.
- Développer l'intergénération.
- Ateliers dehors, aux pieds des immeubles.

Actions pour y répondre :

Renforcer les deux Maisons des Solidarités et leurs actions en faveur des habitants

Objectifs visés :

- Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des Lommois s'adressant aux services municipaux.
- Étendre l'offre d'espaces conviviaux à Lomme et favoriser les solidarités de proximité.
- Développer le pouvoir d'agir et les liens sociaux et intergénérationnels.

Comment :

- labélisation des Maisons des Solidarités en un Espace de Vie Sociale par la CAF (en 2024) et poursuivre ce projet
- Proposer des nouveaux ateliers au sein des Maisons des Solidarités (citoyenneté, santé, transitions, famille, etc.)
- favoriser les actions intergénérationnelles en mettant en place des actions communes
- Mise en place d'un atelier d'Outilthèque, bricothèque pour le partage des savoirs et des compétences

Un Point conseil budget pour aider les Lommois à surmonter leurs difficultés budgétaires

Objectifs visés :

- Permettre à tous les Lommois d'accéder à une information de qualité sur les aides et prestations sociales, nationales et locales.
- Simplifier les démarches administratives des Lommois.

Comment :

- Faire connaître le Label PCB (Point conseil budget) au CCAS depuis 2015
 - accompagnement individuel des familles
 - formations des travailleurs sociaux avec la Banque de France

Faire connaître et valoriser les structures existantes

Objectifs visés :

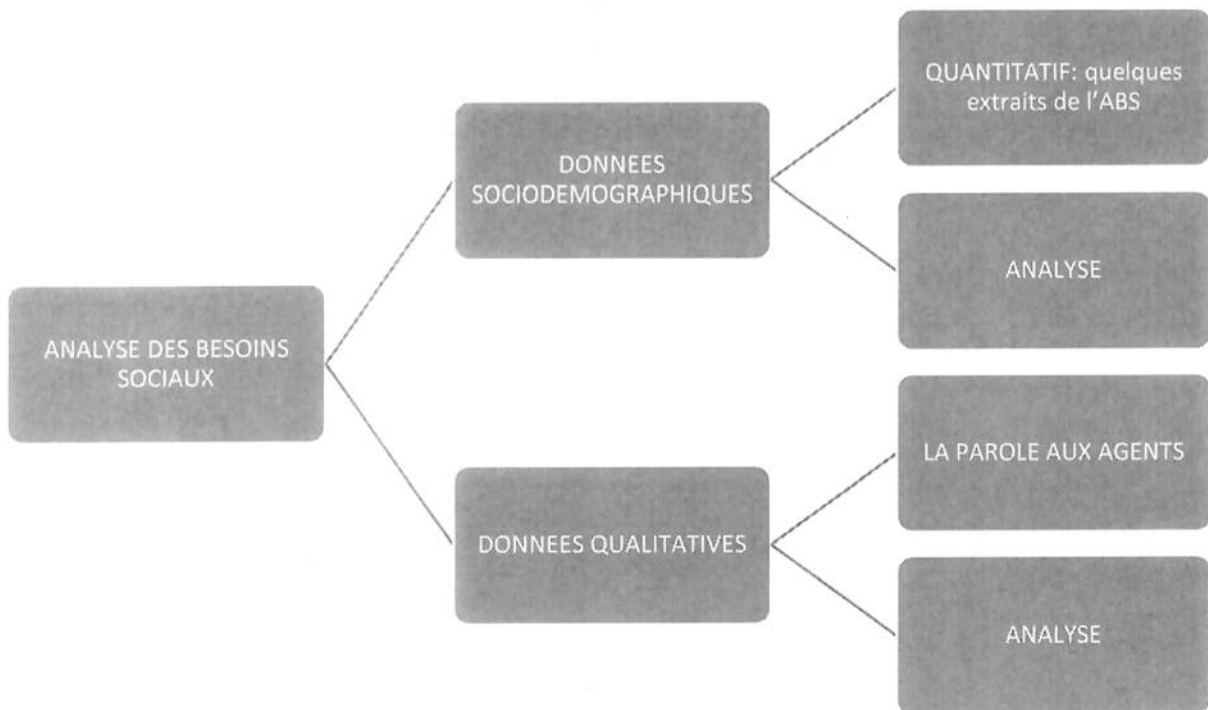
- Étendre l'offre d'espaces conviviaux à Lomme et favoriser les solidarités de proximité.
- Développer le pouvoir d'agir.

Comment :

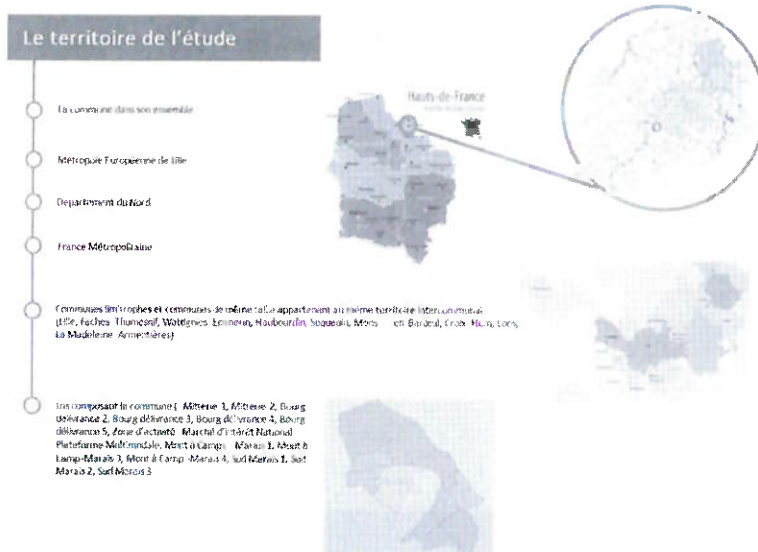
- Soutenir le Quai des Transitions et favoriser les passerelles avec les structures de la Ville
- faciliter l'information et la communication des différents lieux de proximité et de lien social de la ville.

Annexes

Analyse des besoins sociaux de Lomme : données sociodémographiques et enquête qualitative



Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociodémographiques



Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociodémographiques et enquête qualitative

Le territoire de l'étude : découpage par quartier



**LES ENSEIGNEMENTS
DU PORTRAIT
SOCIAL**

27 498 habitants en 2018
(population municipale)



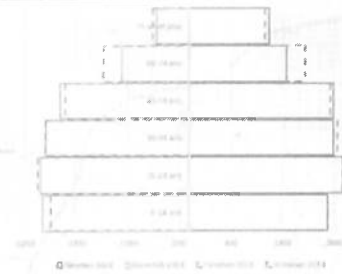
Dynamique démographique
+ 162 habitants par an entre 2013 et 2018

Lomme: +3,0% - Lille: +0,7% - MEE: 2,1%

Les mobilités résidentielles préservent les équilibres générationnels malgré le vieillissement de la population

Lomme conserve un caractère familial avec un nombre de familles préservées en 10 ans (4 257 familles en 2018)

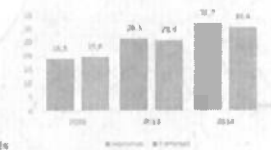
Tandis que le nombre de personnes âgées augmente (+ 642 personnes en 10 ans)



Groupes d'habitants
- 183 habitants
sur 1 000

Les populations immigrées et les étrangers en forte augmentation sur les 10 dernières années (+57% / + 62%)
Un poids plus important sur Mitterrand (6% d'étrangers / 9,5% d'immigrés)

Les nouveaux habitants sont plus jeunes et mieux formés
Un haut niveau de qualification

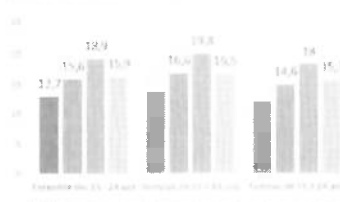


Sur Mitterrand
+ 126 habitants
sur 1 000

Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociodémographiques

Certains jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation

Les NEETS (Not in Education, Employment or Training)
Les jeunes ni en emploi ni en formation ont les 15 - 24 ans
Source: Insee 97 5013



Cartographie des jeunes NEETS de 15 à 24 ans
Source: Insee 97 5013 - 2018



En 2018, Lomme compte environ 470 jeunes de 15 à 24 ans sans emploi ni formation (11,5% sur 200 Avenue et 210 Remireq). Soit 12,7% de cette population. Ce chiffre est en dessous des moyennes de la MEE et département de Lomme, affiché sur des proportions similaires à celles observées sur l'ensemble de la Métropole.

Prévisions L'indicateur « ni le regard de la jeunesse ni les jeunes non inscrits à l'ensemble de la population des 15-24 ans. Ils désignent sous le terme de jeunes non inscrits les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, fut-il unilatéral. La situation des jeunes et leurs parcours se prolonge ou interrompt régulièrement chez les jeunes rencontrés des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Les jeunes inscrits ont des parcours de vie et de parcours de formation, ou ne trouvent pas d'emploi, voire se sont résignés à l'inactivité. Ces difficultés sont liées à l'absence de soutien et à l'absence de suivi par le système éducatif et l'accompagnement social. De plus, pauvreté et isolement se renforcent mutuellement et accentuent en outre les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. Un processus d'exclusion sociale amène à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels, peut s'inscrire à l'échelle individuelle ou collective et être de cet indicateur constant dans une alerte pour les acteurs publics ou privés.

Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociodémographiques

L'indice de jeunesse de Lomme

Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) selon les territoires

Source : Insee, RP 2018

| Lomme | Métropole Européenne de Lille | NORD | FRANCE HEXAGONALE |
|-------|-------------------------------|------|-------------------|
| 1,2 | 1,4 | 1,2 | 0,9 |

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Sur Lomme, l'indice de jeunesse est de 1,2 en 2018. A l'échelle du département du Nord, il est supérieur à celui de la moyenne métropolitaine.

A titre de comparaison, Lomme affiche un indice de jeunesse légèrement en deça de la moyenne de la MEL, et figure ainsi parmi les villes les plus « jeunes » derrière Roubaix (2,2), Tourcoing (1,8) et Lille (1,7) et Villeneuve d'Ascq (1,5).

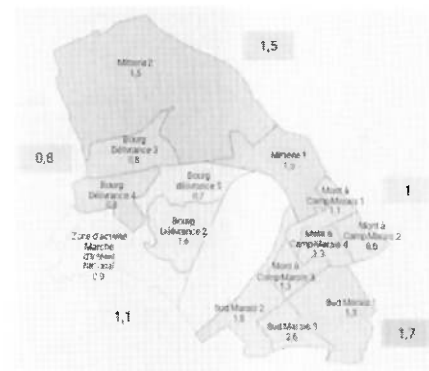
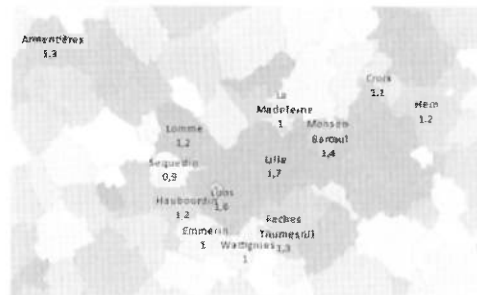
À l'échelle infra-communale, deux quartiers présentent un indice de jeunesse nettement plus important que les autres, il s'agit de Marais (1,7) suivi de Mitterie (1,5). Sur Marais, l'IRIS Sur Marais 3 affiche l'indice de jeunesse le plus élevé à l'échelle de la commune (2,6).

... A l'échelle infra-communale

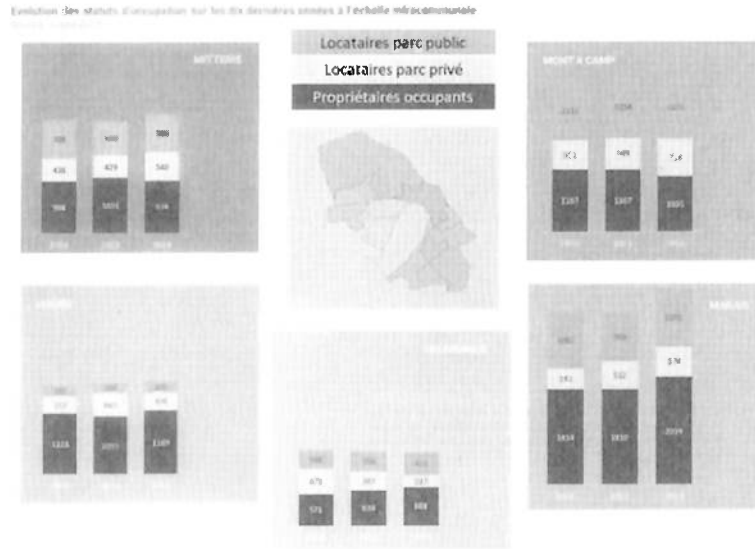
Source : Insee, RP 2018

... A l'échelle supra-communale

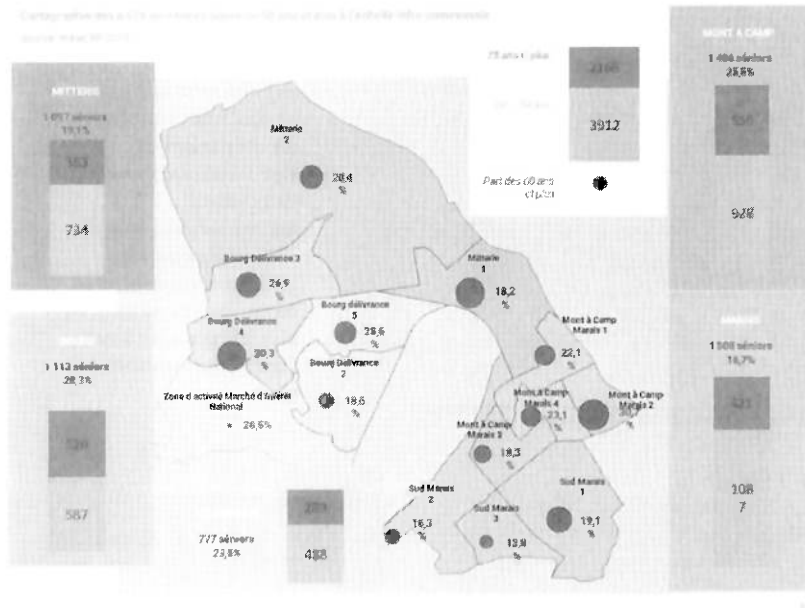
Source : Insee, RP 2018



Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociodémographiques

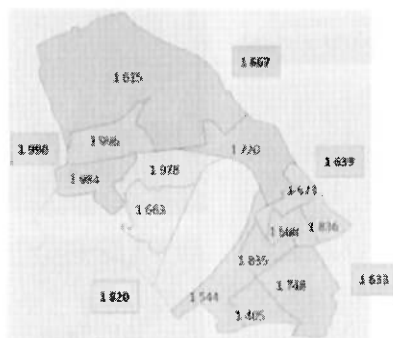


Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociodémographiques



Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociales démographiques

Le revenu de revenu médian des ménages par UC selon les territoires
Moyenne France: 1 600 € (2019)



Les revenus médians les plus faibles observés à l'échelle infracomcommunale (en dessous de 1 600 € par UC) se retrouvent sur les (RS) Sud Marais 3 (1 405 €), Mort à Camp Marais 4 (1 508 €), Sud Marais 2 (1 544 €) et Mort à Camp Marais 1 (1 573 €).

Evolution du revenu de revenu médian des ménages par UC selon les territoires
Moyenne France: 1 600 € (2019)

| Territoire | 2018 | 2019 | Évolution 2018-2019 (%) |
|----------------------|------|------|-------------------------|
| Bourg Delivrance 2 | 1501 | 1663 | 83 |
| Bourg Delivrance 3 | 1663 | 1996 | 133 |
| Bourg Delivrance 4 | 1653 | 1984 | 120 |
| Bourg Delivrance 5 | 1761 | 1978 | 216 |
| Métiers 1 | 1542 | 1720 | 976 |
| Métiers 2 | 1542 | 1635 | 78 |
| Mort à Camp Marais 1 | 1423 | 1573 | 144 |
| Mort à Camp Marais 2 | 1686 | 1836 | 210 |
| Mort à Camp Marais 3 | 1683 | 1835 | 292 |
| Mort à Camp Marais 4 | 1544 | 1698 | 119 |
| Sud Marais 1 | 1609 | 1748 | 143 |
| Sud Marais 2 | 1452 | 1544 | 92 |
| Sud Marais 3 | 1296 | 1405 | 119 |

Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociodémographiques

7.5 Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 102 € par mois en 2019

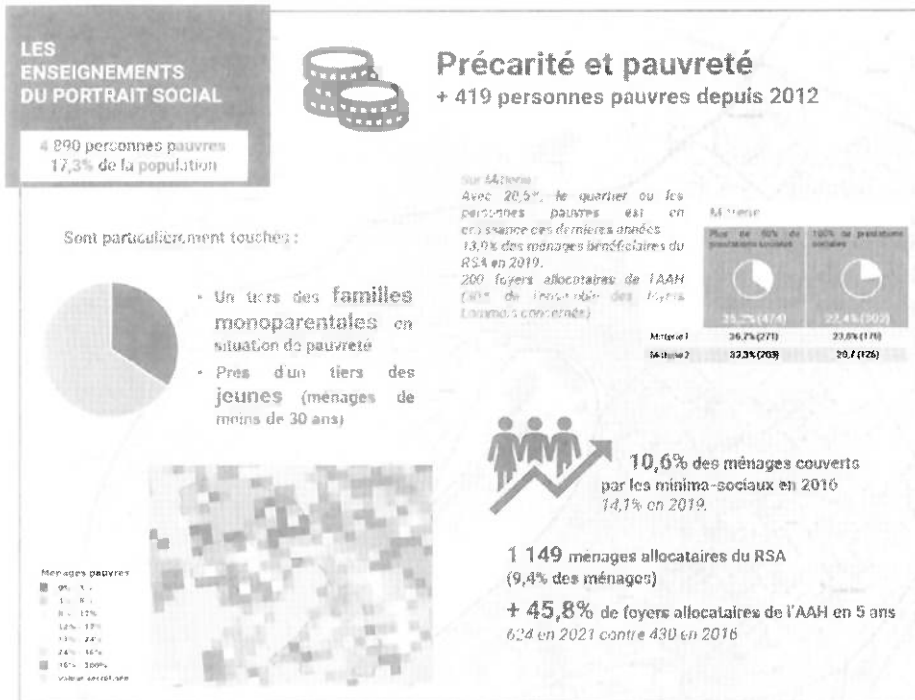
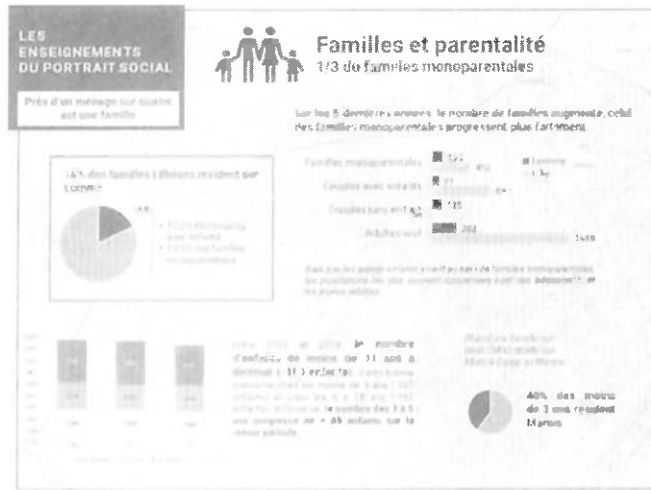
Cartographie des personnes pauvres selon les territoires
Moyenne France: 14,4% (2019)



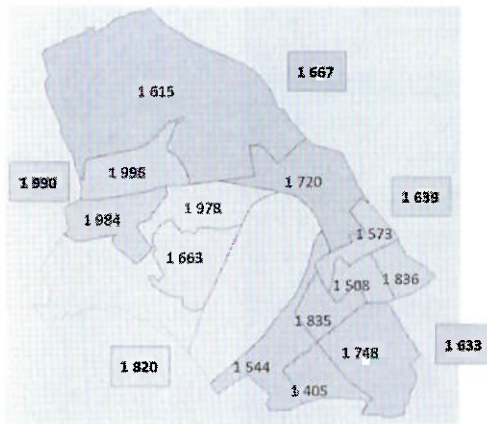
Au sein de la commune, le pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (1 102 €) est le plus élevé à Lomme (29%) et le plus faible à Lomme (11%).

La proportion de populations issues des classes à faible niveau de vie est nettement supérieure à la moyenne de la France métropolitaine. Environ 29% de la population Lommoise appartient au quart des populations les « plus défavorisées » de la France métropolitaine.

Analyse des besoins sociaux de Lomme: données sociales démographiques



Le niveau de revenu médian des ménages par UC selon les territoires
Source : Insee, Filodif 2020

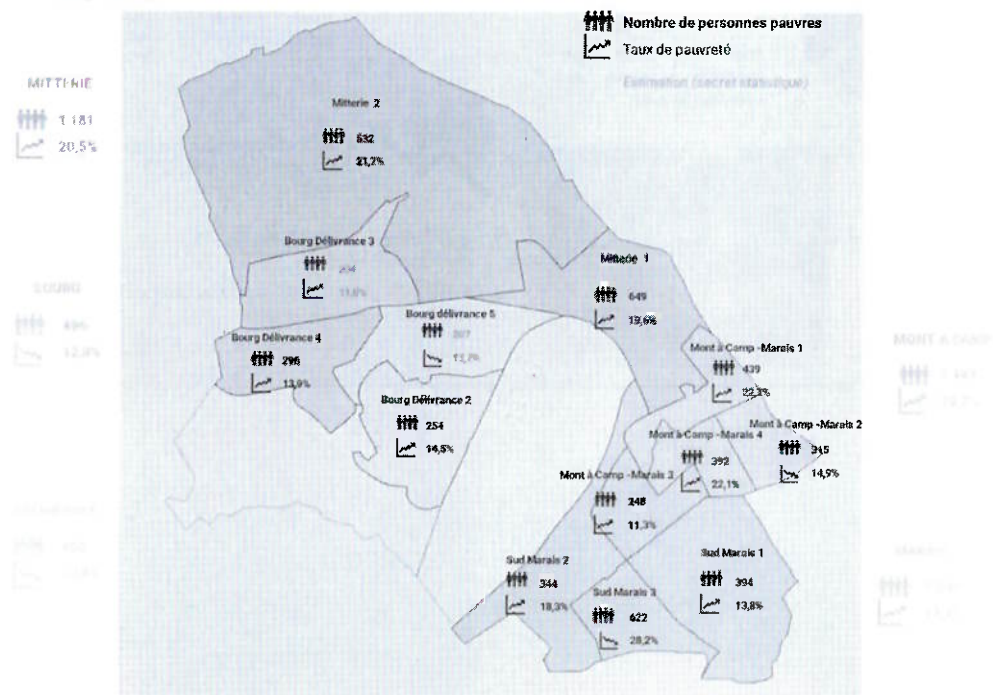


Les revenus médians les plus faibles observés à l'échelle infracommunale (en dessous de 1 600 € par UC) se retrouvent sur les IRIS Sud Marais 3 (1 405 €), Mont à Camp-Marais 4 (1 508 €), Sud Marais 2 (1 544 €) et Mont à Camp-Marais 1 (1 573 €)

L'évolution du niveau de revenu médian des ménages par UC selon les territoires
Source : Insee, Filodif 2015-2020

| Territoire | 2015 | 2020 | Évolution 2015-2020 (€) |
|----------------------|------|------|-------------------------|
| Bourg Délivrance 2 | 1581 | 1663 | 83 |
| Bourg Délivrance 3 | 1863 | 1996 | 133 |
| Bourg Délivrance 4 | 1859 | 1984 | 125 |
| Bourg Délivrance 5 | 1761 | 1978 | 216 |
| Mithère 1 | 1542 | 1720 | 178 |
| Mithère 2 | 1542 | 1615 | 73 |
| Mont à Camp-Marais 1 | 1429 | 1573 | 144 |
| Mont à Camp-Marais 2 | 1666 | 1836 | 170 |
| Mont à Camp-Marais 3 | 1633 | 1835 | 202 |
| Mont à Camp-Marais 4 | 1390 | 1508 | 118 |
| Sud Marais 1 | 1605 | 1748 | 143 |
| Sud Marais 2 | 1452 | 1544 | 92 |
| Sud Marais 3 | 1296 | 1405 | 109 |

Cartographie des personnes pauvres à l'échelle infracommunale
Source : Insee, Filodif 2019



7.9 La pauvreté augmente depuis 2012

L'évolution du nombre de personnes pauvres sur Lomme
 Source : Insee, FilduSof 2012-2019



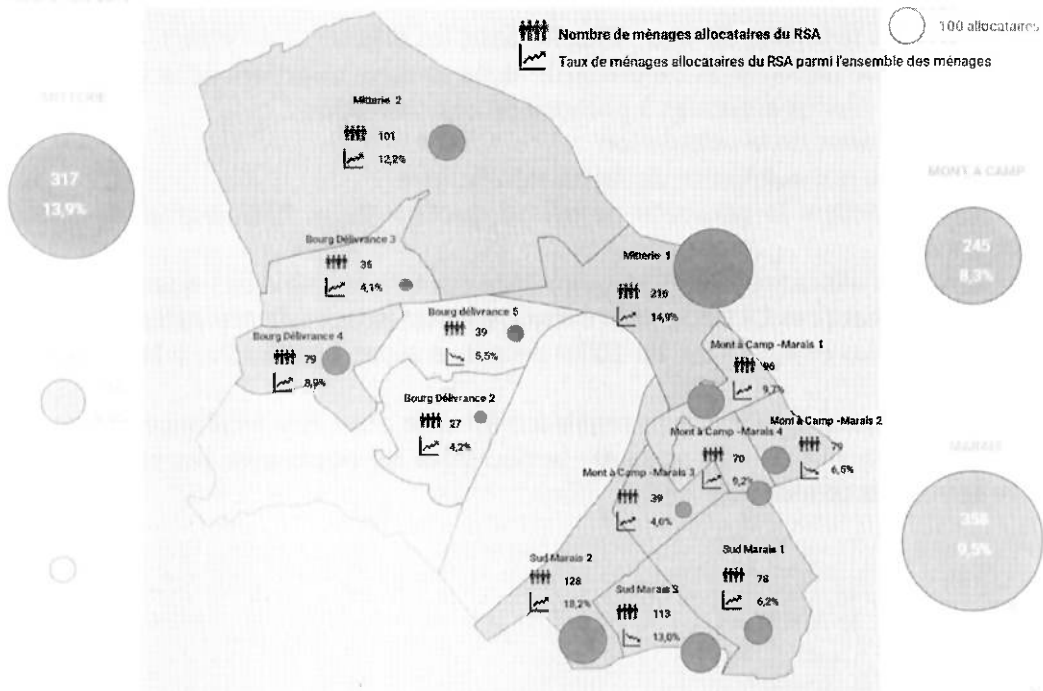
L'évolution des revenus garantis depuis 2015
 Source : Insee, FilduSof 2019, CNAF 2017



Nombre d'allocataires de la prime d'activité et nombre de bénéficiaires du RSA
 à titre de bénéficiaires de l'ASV

Cartographie des ménages bénéficiaires du RSA selon l'IRIS

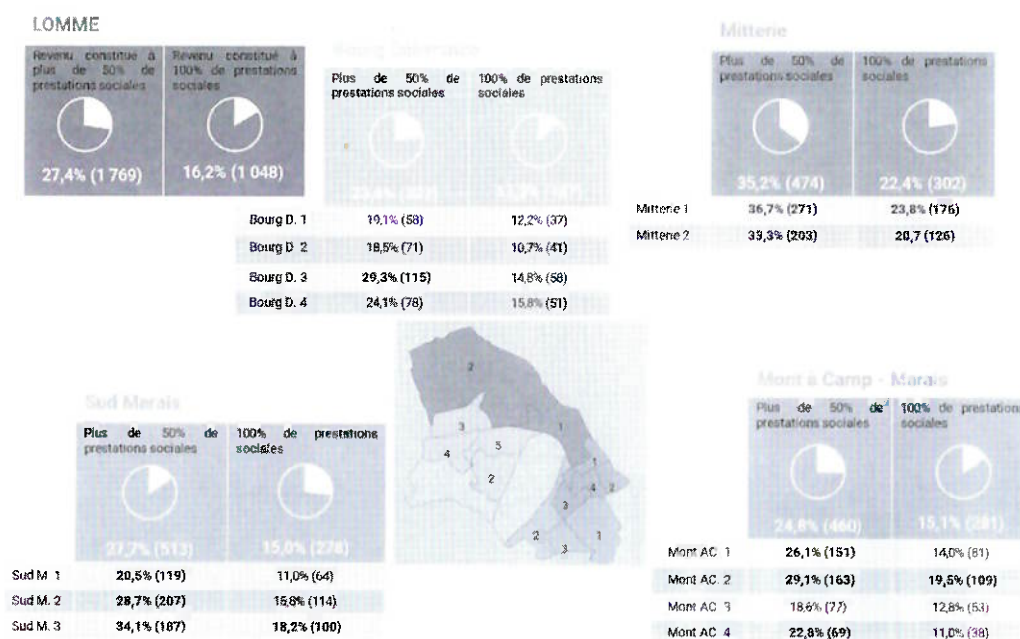
Source : IZ 2019



7.10 Certains ménages ne disposent que des prestations CAF comme revenus

Part des allocataires CAF dont les revenus sont constitués de prestations CAF à hauteur de 50% ou plus et à hauteur de 100%

Source : CAF 2017
Ménages allocataires



En résumé :

- Des fragilités réparties de façon inégale dans les différents quartiers de la ville.
- Des poches de pauvreté et de précarité dans tous les quartiers de la Ville.
- Des familles monoparentales à prendre en considération
- Un vieillissement de la population
- Une jeunesse qui augmente de façon significative
- Sur cinq quartiers la pauvreté ne baisse que sur deux. Elle augmente globalement depuis 2012.
- Le nombre d'allocataires du RSA augmente dans l'ensemble des quartiers
- Part des allocataires CAF dont les revenus sont constitués de prestations CAF à hauteur de 50% ou plus et à hauteur de 100% demeure assez significative à Lomme.

Ces différentes données reflètent une réalité contrastée qui a des incidences sur la cohésion sociale au sein de la ville et démontre de la nécessité de poursuivre les politiques sociales menées au sein de la collectivité.

Analyse des besoins sociaux de Lomme : enquête qualitative

Les agents qui travaillent sur les thématiques liées au social et à la solidarité ont été questionnés afin d'apporter leurs regards sur les différents chiffres sociodémographiques.

- 12 thématiques,
- 70 questions,
- Et plus de **839 expressions** pour qualifier le territoire lommois

Cela a permis de réaliser un tableau récapitulatif des forces, les faiblesses, les menaces et opportunités.

Ces éléments qualitatifs complètent les données chiffrées présentées.

12 thématiques

70 questions

Attentes
Contexte territorial
Resistant - Difficile - Demandes pressantes ou difficiles à satisfaire - Besoins émergents ou peu couverts
Contexte institutionnel
Échanges informels - Partenariats - Développement social local - Axes de progrès
Logement
Accès - Maintien - Habitat indigne
Enfance - Parcours de vie
Jeunes
Séniors
Crise sanitaire
Aide alimentaire
Précarité énergétique
Fracture numérique

20 répondants

839 expressions

Comment qualifient-ils le territoire ?



FORCES

- Implication, analyse et attentes des acteurs
- Nombreuses structures de proximité
- Approche curative : Variété des aides apportés et réactivité (mais qui restent un peu « classiques » ?)
- Polyvalence, proximité et disponibilité des équipes
- Accueil inconditionnel
- Globalement, partenariat de qualité avec les acteurs associatifs et institutionnel (même si cela reste perfectible)

FAIBLESSES

- Manque de lisibilité « qui fait quoi »
- Besoin de plus transversalité
- Manque de préventif, d'approche globale
- Désinvestissement des organismes institutionnels et numérisation des démarches
- Accueil social (dans le hall de l'hôtel de ville) visible et stigmatisant
- Effet de seuils (Barèmes excluants des publics malgré tout en difficulté)
- « Culture » de la consommation d'aides et non du recours à l'accompagnement

OPPORTUNITES



MENACES

- Demandes prégnantes et/ou difficiles à satisfaire (jeunes, handicapés, logement, droits sociaux...)
- Émergence de nouveaux publics, de nouveaux besoins (réseaux, santé, justice, logement, énergie, sécurité alimentaire, soutien à l'emploi, nouvelles formes de précarité...)
- Besoins fondamentaux non satisfaits = aide alimentaire en augmentation = poids de l'énergie dans le budget des ménages
- CCAS = dernier recours, usagers excédés et en colère
- Saturation des dispositifs d'aides alimentaires, accompagnement social dans le cadre des aides
- Non recours aux droits, aux aides, à l'accompagnement



OPPORTUNITES

Mise en réseau et coordination des acteurs pour mutualiser les réponses : Vers un bouquet de réponse territorial

Accueil inconditionnel de proximité

De l'expression de la demande à l'évaluation des besoins

Vers l'accompagnement global

Du curatif au préventif : Aller vers, repérer, communiquer

De l'accompagnement individuel au participatif : Faire émerger et mobiliser les ressources des habitants

Actions participatives (jardins partagés, repas partagés, contrats groupés fluides / mutuelle, ...)

Evolution de l'aide sociale facultative : Mieux répondre aux nouveaux besoins et articulation avec les autres dispositifs pour une meilleure couverture tout en limitant les doublons

Formation, apport de compétences complémentaires

Mesurer les besoins, imaginer et construire les réponses (logique d'innovation sociale), évaluer (mesure d'impact), adapter, ...

Repositionner l'action sociale locale : sortir de l'image d'aide aux pauvres

Identification des acteurs lommois

L'ensemble des services de la ville et du CCAS de Lomme œuvre quotidiennement dans la lutte pour la justice sociale et les solidarités. Ces services sont présents sur tout le territoire et offre un accueil inconditionnel et de proximité.

La Ville a la chance de bénéficier **d'un tissu riche en associations** (Adepape 59, ASA – Aide et solidarité pour l'Afrique, Khamsa, Bien Vivre au Marais, Comité d'Animation de la Délivrance, Confédération Nationale Du Logement, Amicale des locataires de la Délivrance, Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), Handilom, Les Gens qui Sèment, Vivre Ensemble à Humanité, etc.).

La Ville a également la chance de bénéficier **d'un réseau dense d'institutions et d'associations partenaires** (Secours Populaire Français, les Restos du Cœur, Les Petits Frères des Pauvres, la Maison Nord Solidarités Lomme-Lambersart, l'AFPA, la Mission Locale Lille Avenirs, le PLIE, etc.).

Ces différents acteurs ressources et mobilisateurs de ressources sont facilitateurs pour la mise en œuvre des différentes politiques à mener à travers un partenariat fort et structuré.

Lexique

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

ADEPAPE : Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

ADJ : Accueil de Jour

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

ANDES : Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CIBB : Centre d'Insertion des Bois Blancs

CIDFF : Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CLCV : Consommation Logement et Cadre de Vie

CNL : Confédération Nationale du Logement

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

EDF : Electricité de France

FALC : Facile à Lire et à Comprendre

HLM : Habitation à Loyer Modéré

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

MEL : Métropole Européenne de Lille

MNS : Maison Nord Solidarité

PCB : Point Conseil Budget

PLIE : Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi

RSA : Revenu de Solidarité Active

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.

SSIAD : Service Soins Infirmiers à domicile

UC : Unité de Consommation

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale